

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2011

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : Jean-Pierre BANOS, Michel BAUVY, ~~Yves CAMPS~~, François CHALMEL, Alain COUTRET, Carole DALMEN, Saïda DAOUD, Valérie DELBOS, Pascal de SERMET, ~~Claudine DUCOURET~~, Frédéric DUJARDIN, Claude DULIN, Michel JOURET, Marie-Christine LAVERGNE, Pierre MARGARIDENC, Françoise OLIVIER, Martine ROUX, Annie THEPAUT, Louis VIALA, Martine VILLE, ~~Marie-Joëlle VINCENT~~

Ayant donné pouvoir :

- Monsieur CAMPS ayant donné pouvoir à Monsieur CHALMEL
- Madame VINCENT ayant donné pouvoir à Monsieur MARGARIDENC

Absent : 1

Les convocations ont été adressées le 14 Septembre 2011.

La séance est ouverte à 19 heures.

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame **Valérie DELBOS** est désignée à l'unanimité.

Monsieur le Maire prend la parole :

« Trois rapports, essentiellement, marqueront le conseil de ce soir.

Le premier est celui relatif au Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO). Par rapport à toutes les études, consultations et concertations qui ont été conduites sur ce grand projet et puis certains éléments s'étant par ailleurs peu à peu précisés, nous avons en effet aujourd'hui la certitude d'être concerné sur notre commune.

Afin que l'impact soit le plus supportable possible, il y a donc lieu aujourd'hui d'affirmer un certain nombre de paramètres forts auxquels nous tenons. C'est l'objet de ce premier rapport.

Le second concerne le « Contrat Enfance Jeunesse » que nous avons avec la CAF. D'une part nous arrivons au terme du contrat précédent. Et d'autre part la montée en charge de l'Accueil de Loisirs, avec la prise en compte des 11-13 ans et des 14-17 ans, nous conduit naturellement à actualiser le contenu du contrat.

Le troisième propose la modification du tableau des emplois communaux. Il ne s'agit pas de recrutement mais d'avancements de grade au sein de nos services municipaux. Et je profite de ce rapport pour féliciter les trois employés bénéficiaires de cet avancement et me réjouis de voir la qualité de leur service reconnue et récompensée.

Les autres rapports, sont dans le fil de la vie municipale, avec :

- un avenant au marché de gros œuvre pour les salles d'activités de l'accueil de loisirs ;
- l'opération de dénomination des rues de la commune dont nous parvenons à la dernière phase ;
- le budget supplémentaire, lequel sert à préciser les ajustements nécessaires du Budget Primitif. »

.../...

I – AVIS du CONSEIL MUNICIPAL sur le PROJET de TRACE du GPSO :

Monsieur le Maire rappelle que le comité de pilotage du 23 juin dernier a retenu un tracé pour la quasi-totalité du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest. Réseau Ferré de France va conduire d'ici la fin de l'année 2011 un travail d'approfondissement et d'optimisation de ce tracé avant que le comité de pilotage ne valide le projet de ligne nouvelle qui sera soumis à l'approbation du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

Le Préfet de la Région Aquitaine, Monsieur Patrick STEFANINI, est le préfet coordinateur de ce projet. Il doit faire une synthèse des avis recueillis dans le cadre de la concertation mise en œuvre par RFF.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la décision ministérielle relative à la desserte d'Agen nous est parvenue il y a juste quelques jours. Elle confirme la position de la gare TGV rive gauche (Roquefort ou Brax) et le raccordement ferré avec la gare d'Agen centre.

Par contre le courrier du Ministre réfute la nécessité d'un nouveau franchissement routier de la Garonne pour desservir cette nouvelle gare et laisse aux autorités locales le soin de régler la problématique de la circulation sur l'agglomération agenaise.

Monsieur COUTRET s'interroge sur la portée de notre décision. Peut-on lier notre décision à la réalisation effective d'un pont routier ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Il faut donner notre position et c'est l'objet de cette délibération.

Pour Madame OLIVIER il faut faire remonter notre position à la CAA et la porter devant le bureau de l'agglomération.

Monsieur le Maire confirme que c'est bien son intention et qu'il n'y a aucun désaccord avec la CAA qui a adopté exactement la même position.

Monsieur COUTRET insiste sur la nécessité d'obtenir ce pont de Camélat qui participerait au développement de notre commune.

Monsieur le Maire est d'accord pour la réalisation d'un pont mais reste plutôt sceptique sur le développement de notre commune qui est très contrainte comme chacun le sait.

Monsieur de SERMET est convaincu qu'un pont est malgré tout un outil de développement pour Colayrac-Saint Cirq. Par contre le dernier courrier du Ministre n'est pas une bonne nouvelle et nous devons tous rester vigilants quant à l'avancée de ce dossier.

Monsieur JOURET est favorable à un pont mixte, moins coûteux et moins pénalisant pour l'environnement et les riverains que deux ponts séparés.

Monsieur BANOS est d'accord et ajoute qu'il faut insister auprès de RFF pour que soit pris en compte le volet paysager dans ce projet.

Monsieur le Maire propose de prendre en compte dans notre délibération ces deux dernières remarques.

Après avoir pris connaissance du projet de tracé reliant la nouvelle gare TGV rive gauche et la gare d'Agen, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- .../...
- d'acter le projet de liaison inter-gare d'Agen et son tracé par le « barreau » de Camélat ;

- de s'associer à la position de la Communauté d'Agglomération d'Agen pour la réalisation d'un pont « mixte », à la fois ferroviaire et routier qui permettra non seulement une navette ferroviaire entre les deux gares mais qui assurera également un accès routier direct à la gare rive gauche depuis Camélat et la RN 21 (déviation d'Agen), facilitant ainsi l'accès des voyageurs venant du nord du département (Villeneuvois, Fumélois ...).
La concomitance de la réalisation du pont ferroviaire et du pont routier permettrait certainement de trouver des économies d'échelle tant du point de vue des études que des travaux et de minimiser l'impact sur l'environnement et les nuisances pour les riverains ;
- de demander que les services de RFF travaillent en concertation avec les élus colayracais et les riverains à minimiser le plus possible l'impact des travaux sur les activités économiques et sur l'habitat du secteur du « Bédât » ainsi que sur le traitement paysager qui doit impérativement accompagner ce projet ;
- de demander le maintien des accès routiers existants (RD 813 et RD 125) et du PN 116², route du Fangot

II – MARCHES de l'AMENAGEMENT de SALLES d'ACTIVITES à l'ECOLE RENE CASSIN : MOINS-VALUE LOT N° 1 – GROS OEUVRE :

Monsieur BANOS informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement des salles d'activités de l'école René Cassin sont terminés et qu'ils ont donné lieu à une moins-value sur le lot n° 1 – gros œuvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant en moins-value pour le lot n° 1 – gros œuvre – Entreprise ANTONIOLI pour un montant de 1 350,00 euros H.T.

III – RENOUELEMENT du CONTRAT ENFANCE JEUNESSE avec la CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES de LOT-ET-GARONNE :

Madame LAVERGNE rappelle que le Contrat « Enfance Jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

La convention signée avec la Caisse d'Allocations Familiales définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la Prestation Service Enfance Jeunesse (PSEJ).

Elle a pour objet de :

- déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre ;
- décrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement ;
- fixer les engagements réciproques entre les co-signataires du contrat.

~~~~~

.../...

Le CEJ intercommunal de Colayrac-Saint Cirq et Saint Hilaire de Lusignan est venu à échéance le 31 décembre 2010.

En ce qui concerne notre commune, les actions antérieures pouvant être reconduites pour le prochain contrat (2011/2014), sont :

- subvention de la crèche-halde garderie « la Farandole » ;
- accueil périscolaire de l'école maternelle de Colayrac-Saint Cirq ;
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement de l'école maternelle (- 6 ans).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

- d'acter le renouvellement de ces actions antérieures pour la période 2011-2014 et l'inscription d'une action nouvelle :
  - ↳ Accueil de Loisirs Sans Hébergement (+ 6 ans) : extension de l'accueil aux enfants jusqu'à 13 ans et création d'une accueil adapté pour les 14-17 ans.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif et de financement du Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014.

Madame DELBOS demande si la subvention versée pour la crèche « la Farandole » n'augmentera pas.

Madame LAVERGNE répond que cette subvention est forfaitaire et qu'elle n'évoluera pas. Par contre, la crèche a perçu en 2010 une subvention exceptionnelle de la CAF pour compenser le passage de son personnel en convention collective. Cette aide sera peut être reconduite sur 3 ans en fonction des enveloppes disponibles.

#### **IV – MODIFICATION du TABLEAU des EMPLOIS COMMUNAUX : AVANCEMENT de GRADE :**

- **ATSEM de 1ère CLASSE**
- **ADJOINT TECHNIQUE de 1ère CLASSE**
- **REDACTEUR PRINCIPAL**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le bureau municipal a validé le tableau des avancements de grades pour l'année 2011.

Pour pourvoir à ces avancements, Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** la création :

- d'un emploi d'ATSEM de 1ère classe
- d'un emploi d'Adjoint technique Principal de 1ère classe
- d'un emploi de Rédacteur Principal

Monsieur JOURET demande à quelle date ces agents seront promus.

Monsieur le Maire répond au 1er octobre 2011.

#### **V – DENOMINATION de RUES :**

Dans le cadre de notre opération de dénomination et de numérotation des voies de Colayrac-Saint Cirq, les services municipaux s'apprêtent à installer les panneaux de la dernière phase. .../...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de la dénomination des voies suivantes :

① Voies numérotées

- Route de Bernes
- Chemin de Naux
- Chemin de Peleguignon
- Côte de Lamoure
- Allée de Sartre
- Chemin de Barreau
- Côte de Gardes
- Route de Laugnac
- Route de Lacépède
- Chemin de Montréal
- Route de Prayssas
- Route de Catoy
- Route de Martel
- Route de Lasplanes
- Route de Carrère de Garonne
- Chemin de Carrère de Garonne
- Route de la Carrérote
- Route de Franc
- Rue des Tilleuls
- Place Léopold Marquez
- Place Maurice Tisseraud
- Place de Saint Cirq

② Voies non numérotées

- Chemin de Péni
- Chemin de Calbas-Lasmurailles
- Route de Redon
- Chemin de Mondot-Pecoul
- Chemin de Leygues
- Chemin de Lacrabe
- Chemin de Roc de Lapeyre
- Chemin de Sarransot
- Chemin de Faure
- Chemin de Camp de Lagrange
- Chemin de Tucolles
- Chemin de Latapie
- Chemin du Prieu
- Chemin de Coustillou
- Chemin de Capelies.

Monsieur VIALA s'interroge sur la nécessité de numérotation du chemin de « Camp de Lagrange »

Monsieur le Maire propose de faire un point avec les services.

**VI – BUDGET SUPPLEMENTAIRE :**

Monsieur de SERMET fait une présentation synthétique du Budget Supplémentaire 2011. .../...

**Section de Fonctionnement**

**Recettes**

|     |                                          |   |        |  |
|-----|------------------------------------------|---|--------|--|
| 002 | Excédent de fonctionnement reporté       | + | 87 321 |  |
| 013 | Atténuation de charges                   | + | 10 000 |  |
| 73  | Impôts et taxes                          | + | 11 700 |  |
| 74  | Dotations, subventions et participations | + | 18 400 |  |
| 77  | Produits exceptionnels                   | + | 4 100  |  |

---

**Total recettes** **131 521**

**Dépenses**

|     |                                   |   |         |     |
|-----|-----------------------------------|---|---------|-----|
| 011 | Charges à caractère général       | + | 15 000  |     |
| 012 | Charges de personnel              | + | 33 700  |     |
| 022 | Dépenses imprévues                | + | 105 000 |     |
| 023 | Virement section d'investissement | - | 63 816  |     |
| 65  | Autres charges de gestion         | + | 8 000   |     |
| 68  | Dotations aux amortissements      | + | 33 637  | (1) |

---

**Total dépenses** **131 521**

**Section d'Investissement****Recettes**

|       |                                          |  |          |     |
|-------|------------------------------------------|--|----------|-----|
|       | Restes à réaliser 2010                   |  | 414 884  |     |
| 001   | Excédent d'investissement reporté        |  | 145 904  |     |
| 021   | Virement de la section de fonctionnement |  | - 63 816 |     |
| 10222 | FCTVA                                    |  | 4 000    |     |
| 1068  | Excédent de fonctionnement capitalisé    |  | 328 426  |     |
| 20    | Intégration frais d'études et insertion  |  | 24 799   | (2) |
| 26    | Régularisation participation             |  | 441 312  | (3) |
| 28    | Amortissement                            |  | 33 637   | (1) |
| Op 36 | PVR Chadois                              |  | 45 532   |     |
| Op 67 | PVR Sartre                               |  | 6 000    |     |

---

**Total recettes** **1 380 678**

**Dépenses**

|       |                                       |  |         |     |
|-------|---------------------------------------|--|---------|-----|
|       | Restes à réaliser 2010                |  | 743 310 |     |
| 020   | Dépenses imprévues                    |  | 45 000  |     |
| 1068  | Excédent de fonctionnement capitalisé |  | 441 312 | (3) |
| 2151  | Intégration frais études et insertion |  | 24 799  | (2) |
| Op 12 | Matériel et mobilier                  |  | 5 000   |     |
| Op 38 | Signalétique urbaine                  |  | 3 000   |     |
| Op 66 | Salles d'activités René Cassin        |  | 7 000   |     |
| Op 67 | VRD Sartre                            |  | 6 000   |     |
| Op 69 | Cantines scolaires                    |  | 40 257  |     |
| Op 70 | VRD Tilleuls – Rabanel – Targebayle   |  | 55 000  |     |
| Op 71 | Accessibilité ERP et PAVE             |  | 10 000  |     |

---

**Total dépenses** **1 380 678**

(1) (2) (3) Ecritures d'ordre budgétaire

.../...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** le Budget Supplémentaire 2011, section de fonctionnement puis section d'investissement.

Madame THEPAUT demande si l'on peut connaître le bilan du festival des Musiques du Sud de juin dernier.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et propose de l'aborder dans les questions diverses.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ① Forum des associations

Monsieur le Maire informe le Conseil de la décision du bureau de ne pas reconduire le forum des associations en 2012.

Cette décision découle du manque d'enthousiasme flagrant de la majorité des associations pour cette manifestation qui de ce fait ne rencontre pas un grand succès.

### ② Cantine scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réflexion en cours concernant nos cantines scolaires. Suite à la visite des services vétérinaires, nous avons mandaté un bureau d'étude pour faire un audit de nos 4 sites de restauration scolaire.

Cet audit est fait : il préconise un certain nombre de mesures immédiates en matière de formation des personnels, de protocoles d'hygiène et de contrôles bio-sanitaires.

Ces actions sont mises en œuvre depuis la rentrée et font l'objet d'un suivi par le bureau d'études « Bio-Hygiène ». Une réflexion plus globale doit être notamment menée sur le mode de gestion de nos cantines et ses conséquences en matière de coût d'investissement et de fonctionnement.

Nous reviendrons vers le Conseil Municipal dès que nous aurons les éléments nécessaires à une prise de décision.

### ③ Festival des Musiques du Sud

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association Festej'Arts, en charge de l'organisation du festival s'est réunie récemment pour faire le bilan de l'édition 2011.

Celui-ci est négatif pour des raisons diverses et surtout au regard du très faible nombre d'entrées (moins d'une centaine sur les 2 jours) et du coût important supporté par les collectivités (commune : 6 500 euros – CAA : 6 000 euros – Conseil Général : 1 000 euros). La décision a été prise de ne pas reconduire le festival pour l'exercice 2012.

Monsieur le Maire propose de reporter notre participation sur un projet en lien avec la Garonne qui pourrait se dérouler première quinzaine de juillet.

### ④ Primaires du parti socialiste

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'organisation des élections primaires du Parti socialiste les 9 et 16 octobre 2011.

Nous avons été sollicités par la Fédération Départementale du PS pour une mise à disposition d'une salle et de matériels électoraux (isoloirs, urnes). La salle retenue est le local des aînés ruraux à proximité immédiate de la mairie.

⑤ Association de Formation des Elus Locaux : AFEL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'ils peuvent s'inscrire aux séances de formation proposées par l'AFEL dans de nombreux domaines liés aux compétences des collectivités territoriales. La prise en charge financière de ces formations est assurée par la commune. Il s'agit d'une dépense obligatoire (3 % minimum du budget).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Le Maire

François CHALMEL